

Revalidation de l'Échelle de classement par niveau de sécurité pour les délinquantes autochtones

La validité prédictive de l'Échelle de classement par niveau de sécurité (ECNS) est une nouvelle fois démontrée pour ce qui est des délinquantes autochtones à l'admission.

Pourquoi nous avons effectué cette étude

L'Échelle de classement par niveau de sécurité (ECNS) est un instrument utilisé par le Service correctionnel du Canada (SCC) pour aider à déterminer la cote de sécurité initiale d'un délinquant. Selon la [Directive du commissaire 705-7](#), l'ECNS est utilisée conjointement avec une évaluation professionnelle structurée de l'adaptation en établissement, du risque d'évasion et du risque pour la sécurité publique afin de déterminer la cote de sécurité du délinquant (CSD) appropriée. L'ECNS a déjà été validée pour les délinquantes autochtones (Barnum et Gobeil, 2012); toutefois, une revalidation périodique est nécessaire, compte tenu de la nature dynamique de la population carcérale.

Ce que nous avons fait

La validité prédictive de l'ECNS pour les délinquantes autochtones a été évaluée à l'aide d'un ensemble de données sur les admissions dans un établissement fédéral entre 2013-2014 et 2018-2019. L'ensemble de données comprenait des délinquantes autochtones admises dans un établissement fédéral en vertu d'un mandat de dépôt ($N = 708$) ou à la suite d'une révocation de la mise en liberté sous condition ($N = 290$).

Ce que nous avons constaté

La concordance entre l'ECNS et la CSD était de 70 % pour le groupe d'admission en vertu d'un mandat de dépôt et de 66 % pour le groupe d'admission à la suite d'une révocation, ce qui reflète des taux inférieurs à ceux rapportés précédemment (Barnum et Gobeil, 2012). Parmi les nouvelles admissions, le pourcentage des augmentations et des diminutions du niveau de sécurité était semblable (se reporter au tableau 1).

Un niveau de sécurité supérieur selon l'ECNS était associé à une plus grande probabilité que la personne soit impliquée dans un incident en établissement et fasse l'objet d'une accusation d'infraction disciplinaire (se reporter au tableau 2). Parmi les nouvelles admissions, les valeurs de l'aire sous la courbe (ASC) ont atteint un seuil d'exactitude prédictive « acceptable » pour l'ECNS et un seuil de « bonne » exactitude prédictive pour la CSD. L'exactitude prédictive de l'ECNS et de la CSD était moindre pour le groupe des délinquantes admises à la suite d'une révocation.

Ce que cela signifie

Les résultats de l'étude réaffirment la validité prédictive de l'ECNS pour les délinquantes autochtones à l'admission. Le niveau de sécurité selon l'ECNS permettait de prédire les résultats en établissement. L'exactitude prédictive a été améliorée par la CSD, traduisant ainsi l'efficacité du jugement professionnel. Cependant, l'exactitude prédictive était inférieure pour ce qui est des admissions à la suite d'une révocation.

Tableau 1. Lien entre l'ECNS et la CSD des délinquantes autochtones à l'admission, de 2013-2014 à 2018-2019

Lien entre l'ECNS et la CSD	Groupe d'admission	
	Mandat de dépôt	Révocation
Concordance	70 %	66 %
Augmentation du niveau de sécurité	15 %	21 %
Diminution du niveau de sécurité	15 %	12 %

Tableau 2. Résultats en établissement par niveau de sécurité selon l'ECNS chez les délinquantes autochtones admises en vertu d'un mandat de dépôt ou à la suite d'une révocation, de 2013-2014 à 2018-2019

Résultat	Niveau de sécurité selon l'ECNS					
	Mandat de dépôt			Révocation		
	Min.	Moy.	Max.	Min.	Moy.	Max.
Incident ^a	55 %	74 %	91 %	41 %	49 %	70 %
Accusation ^b	44 %	72 %	87 %	32 %	45 %	65 %

Tableau 3. Valeur prédictive de l'ECNS et de la CSD chez les délinquantes autochtones admises en vertu d'un mandat de dépôt ou à la suite d'une révocation, de 2013-2014 à 2018-2019

Résultat	Analyses de la fonction d'efficacité du récepteur (FER)			
	Mandat de dépôt		Révocation	
	ASC*	IC à 95 %	ASC*	IC à 95 %
	Échelle de classement par niveau de sécurité (ECNS)			
Incident ^a	0,641	0,602 à 0,679	0,572	0,518 à 0,626
Accusation ^b	0,675	0,638 à 0,711	0,585	0,531 à 0,639
	Cote de sécurité du délinquant (CSD)			
Incident ^a	0,711	0,675 à 0,747	0,589	0,542 à 0,635
Accusation ^b	0,730	0,696 à 0,763	0,586	0,539 à 0,632

^aDésigne l'implication dans au moins un incident de sécurité ou lié au comportement au cours de la peine pour laquelle l'ECNS a été appliquée, après l'administration de celle-ci.

^bDésigne toute accusation pour infraction disciplinaire mineure ou grave reçue par une délinquante au cours de la peine pour laquelle l'ECNS a été appliquée, après l'administration de celle-ci. Seules les accusations ayant donné lieu à un verdict de culpabilité ont été prises en compte.

*L'aire sous la courbe (ASC) est utilisée pour examiner l'exactitude prédictive d'une mesure dans les analyses de la FER; une valeur de 0,5 représente une prédiction aléatoire, tandis qu'une valeur de 1,0 représente une prédiction parfaite.
Remarque : IC = intervalle de confiance.

Références :

Barnum, G., et R. Gobeil, R. (2012). *Revalidation de l'Échelle de classement par niveau de sécurité pour les délinquantes autochtones et non autochtones* (Rapport de recherche R-273). Ottawa, ON : Service correctionnel du Canada.

Pour plus de renseignements : Pour obtenir le rapport complet en version PDF ou pour toute autre demande, veuillez envoyer un courriel à la [Direction de la recherche](#). Vous pouvez également visiter la page des [Publications de recherche](#) pour obtenir une liste complète des rapports et des sommaires de recherche.

Préparé par : Équipe des projets spéciaux et de la gestion de données